N°763
18 Mai 2017
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

FLASH CADRES

Non aux reculs sociaux

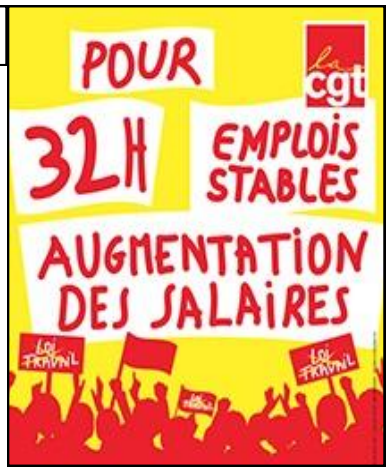

La candidate de l'extrême droite a été battue et E. Macron vient d'être élu Président de la République. Contrairement à ce qu'il cherche à faire croire, il ne s'agit en rien d'un plébiscite. La nomination d'un 1er Ministre proche d'A. Juppé et soutien de F. Fillon, comme la composition du Gouvernement, montrent le sens de la politique à venir. C'est clairement la casse du Code du travail et de la protection sociale qu'E. Macron entend imposer. Nous sommes bien loin des attentes, des besoins et des aspirations des salariés et en particulier des cadres. La déréglementation du marché du travail, la poursuite de l'austérité, qui ont généré chômage, précarité et explosion des inégalités pendant le quinquennat Hollande et nourrissent la montée de l'extrême droite partout en Europe, ne sont urgentes que pour le MEDEF.

Le recyclage des vielles recettes libérales n'a rien de moderne et la CGT demande, dès à présent l'ouverture d'une grande négociation sociale sur la réduction du temps de travail à 32H, l'augmentation des salaires et des retraites, de nouveaux droits pour les salariés et leurs représentants, le respect des libertés syndicales et l'amnistie pour les militants syndicaux…

Exigeons l'abrogation de la loi El Khomri et la construction d'un code du travail du XXIè siècle.

Les élections législatives qui se profilent sont un nouveau rendez-vous pour interpeller les candidats sur l'état d'urgence sociale du pays. Après avoir fait barrage à l'extrême droite, il ne serait pas concevable de confier une majorité aux promoteurs de reculs sociaux par ordonnances dès cet été. Des alternatives existent, dans les urnes, dans la rue comme dans nos entreprises. Choisissons celles qui portent le progrès social !

Branche Poste

Urgence au Réseau !

Les suites du contrat tripartite qui lie La Poste l'Etat et l'Association des Maires de France depuis la fin 2016, sont désormais visibles dans l'entreprise ainsi que pour la population et ses élus. Ces derniers sont démarchés par les directions du Réseau pour prendre la responsabilité politique de la transformation de centaines de bureaux de Poste en Relais Poste Commerçants à travers le territoire.

De plus en plus de Directeurs de Secteur du Réseau expriment leur inquiétude face à cette trajectoire désastreuse pour le développement du service public, mais aussi pour la pérennité de l'emploi.

Pour la CGT, il est plus que temps d'écouter les cadres du Réseau qui, loin de se résigner, portent une vision et des projets alternatifs à la stratégie postale de plus en plus contestée.

Les commerciaux courrier-colis dans l'action !

Les personnels d'appui à la vente, à l'analyse commerciale et à l'après-vente ont vu leurs effectifs diminuer, jusqu'à -40% soit 230 emplois de moins. Cela ne répond en rien aux besoins de proximité car ils sont trop peu nombreux et éloignés des vendeurs.

La création des ZOE (Zone Omnicanal Entreprises) est le premier pas pour ne conserver, à terme, que les clients à « forte valeur ajoutée » avec le risque de voir une réduction des effectifs de vente Face à Face et une hausse d'activités sur les plateaux téléventes. Les personnels, avec la CGT, peuvent inverser ce processus, en redessinant les contours d'une autre organisation et d'un autre contenu du travail, où le rôle de tous ces vendeurs sera clairement définis, au service du développement humain.

Branche Télécoms

1500 € pour tous, tout de suite

La CGT a adressé à Stéphane Richard un courrier relayant le mécontentement des salariés lié à la non reconnaissance du travail de chacun malgré l'amélioration des résultats d'Orange.

Les salariés subissent une surcharge de travail liée aux suppressions d'emplois, une baisse de plus de 10% du budget global de la participation et de l'intéressement et un accord salarial synonyme d'augmentations dérisoires, alors que les dividendes augmentent de 8%.

Dans ce courrier la CGT réaffirme la nécessité d'une meilleure redistribution des richesses et revendique le versement immédiat d'une prime de 1500 € pour tous, une compensation de la baisse de la participation et de l'intéressement, ainsi qu'une réouverture des négociations salariales 2017.

Handicapés et méprisés

Les négociateurs CGT du nouvel accord Handicap dénoncent le choix fait par la direction, d'un accord bien en-deçà du précédent (notamment au niveau des moyens), l'instauration de mesures discriminatoires pour le TPSH, et les réponses jamais apportées en séance.

Orange, dans sa communication, tant interne qu'externe, ne cesse de s'afficher comme une entreprise « humaine » qui met le bien être du salarié « au cœur de la stratégie de l'entreprise ».

Pour la CGT, il ne s'agit que d'éléments de langage destinés à soulager la conscience des actionnaires.

Un accord Handicap élargi au Groupe, qui prévoirait un taux d'emploi de 10%, le maintien du budget et du dispositif TPSH actuel. Des mesures efficaces pour le maintien dans l'emploi, ne serait-il pas bien plus novateur et ambitieux, dans le contexte que nous connaissons ?

Fédération des **A**ctivités **P**ostales et de **T**élécommunications **CGT** **U**nion **F**édérale des **C**adres
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22
Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : http://www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Celle qui dit la vérité…

Mylène Palisse, Conseillère Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP) et élue CGT, convoquée en conseil de discipline le 13/12/2016, avait écopé de sept jours d'exclusion temporaire avec sursis.

Elle avait exprimé des critiques dans les colonnes du journal L'Humanité dans un article intitulé « Cochez la case djihadiste », sur certaines modalités de la mise en œuvre, au sein de l'administration pénitentiaire, de la prévention de la radicalisation

La CGT, la FSU, le Syndicat de la Magistrature, la LDH, soutenant Mylène Palisse et la liberté d'expression syndicale, demandent l'annulation de la sanction prononcée à son encontre dans un courrier adressé le 2 mai au Ministre de la Justice.

Services Publics

Ça se dégrade !

Selon une étude réalisée par le chercheur Georges Fotinos et le psychiatre José Mario Horenstein, plus de 80% des quelques 3000 chefs et adjoints d'établissements du secondaire (collège, lycée, lycée professionnel) « s'estiment satisfaits de l'intérêt du travail », une proportion quasi stable par rapport à 2003 et 2007.

Pour plus d'un tiers, les relations avec les parents se sont dégradées (ils n'étaient que 12% à affirmer cela en 2003).

La moitié disent avoir eu des « différends » avec les parents. Ils sont désormais 80% à déclarer travailler 50 heures par semaine et plus (contre 58% en 2013), et même plus d'un quart à dire travailler plus de 60 heures.

Ils sont aussi 85% à avoir l'impression que les décisions « sont prises d'en-haut ».

Violences à l'hôpital

En janvier, la CGT a dénoncé des violences sexistes et sexuelles auprès des Ministres de la Santé et du Droit des Femmes. En cause deux praticiens, l'un au Centre Hospitalier de Lavaur : Les enquêtes ne démarrent pas mais la CGT a obtenu son interdiction d'accéder aux locaux.

L'autre à Roubaix : enquêtes remises à l'ARS et l'ordre des médecins. Ces praticiens sévissent depuis plusieurs années, bien que dénoncés par la CGT. Longtemps tenu au silence par peur des représailles, le personnel lance les démarches avec le soutien de la CGT. Un courage à saluer!

L'omerta reste de mise.

La CGT envoi une Lettre ouverte au 1er ministre le 6/04, elle demande une enquête, l'aide au personnel en grande souffrance, une réaction exemplaire de l'Etat employeur et un plan de lutte contre ces violences.

International

Solidarité

Ce 28 avril, 40 millions de grévistes ont répondu à l'appel de la Confédération unitaire des travailleurs (CUT) et d'autres confédérations syndicales brésiliennes (UGT, NCST et CNPL).

C'est que le Gouvernement de M. Temer (qui a pris la place de D. Rousseff) n'a pas perdu de temps pour essayer de mettre à bas les lois et protections sociales d'un pays qui compte 13 millions de chômeurs : la « sous-traitance intégrale », des journées de travail de 12h (48h hebdomadaires maximum), l'âge de la retraite repoussé à 65 ans pour les hommes et à 62 ans pour les femmes… Original.

La CGT réaffirme sa solidarité : seule une réponse conjuguée du mouvement syndical au niveau mondial permettra de stopper cette course au moins-disant social.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

700 000 adhérents au Medef ?

Les chiffres de la représentativité patronale publiés le 26 avril par la Direction Générale du Travail (DGT) permettent désormais de mesurer le poids des organisations – le MEDEF est la moins représentative : dans l'ordre, l'U2P (artisans et professions libérales) représente 36% des employeurs, la CPME (confédération des PME) 35% et le MEDEF (mouvement des entreprises de France), 29%.

Mais sitôt publiés, ces chiffres sont déjà contestés par l'Union des entreprises de proximité (U2P), qui a « dénoncé », dans un communiqué, « le fait qu'au moins 40 000 de ses entreprises adhérentes n'aient pas été comptabilisées par les services de la Direction Générale du Travail pour des raisons incompréhensibles ».

Luttes

Ça gaze pas

La Direction d'Engie a annoncé son plan social sur le Siège du Groupe. Sur la période 2016-2019, la direction a programmé au moins 1900 suppressions de postes.

Est impactée : l'activité de relation clientèle « particuliers ». En effet, afin d'améliorer sa marge, la Direction a entrepris de délocaliser vers des pays à faible coût de main d'œuvre : le Maroc, l'ile Maurice et le Portugal. Ceci est inacceptable, d'autant que le groupe a signé un accord social européen début 2016 dans lequel il s'engage à ne pas mener de réorganisations dont la finalité serait la baisse des garanties collectives des salariés.

La CGT réclame le maintien des centres d'appel en France en lien avec le service de distribution et la clientèle, le maintien de l'emploi et l'arrêt du dumping social.

En mode Vichy

700 emplois menacés sur 1720. Voilà ce qui ressort de la première audience en redressement judiciaire du groupe Tati : 0 repreneur avec l'ensemble des salariés. Et il y a des difficultés pour le verser les salaires d'avril !

Le groupe ERAM expose une dette de 5,7 millions d'€ qui n'existait pas un mois avant.

Fuyant ses responsabilités, ERAM veut faire financer un plan de licenciements par l'Etat.

En grève à l'appel de CGT,CGC et UNSA, le magasin Tati de Nancy n'a pas ouvert le 4 mai. En présence de la presse, les salariés ont tracté et informé population et clients.

Les salariés revendiquent : le maintien de l'emploi, l'ouverture immédiate de négociations et le versement des salaires d'avril;

Égalité

Une directive a minima

Une proposition de directive sur l'équilibre vie professionnelle, vie privée a été adoptée par la Commission Européenne le 26 avril dernier.

Elle établit de nouvelles normes minimales, en matière de congé de paternité, parental et d'aidant. Les Etats dont les normes seraient plus avantageuses les conserveraient.

Elle prévoit d'instaurer le droit pour tout salarié à un congé de paternité d'au moins 10 jours à la naissance d'un enfant et d'un droit à un congé d'aidant de 5 jours/an. Ces congés seraient rémunérés à la hauteur de ce qui aurait été perçu en cas de maladie.

Le congé parental, d'une durée de 4 mois, pourrait être pris jusqu'aux 12 ans de l'enfant.

Enfin, la directive envisage, le retour de congé parental, avec la possibilité de pouvoir recourir au télétravail.